



# RAPPORT ANNUEL 2018

## Sommaire

<b>I. Avant-propos du président.....</b>	<b>3</b>
<b>II. Projets et groupes de travail .....</b>	<b>5</b>
GT Néobiontes invasifs (AGIN) .....	5
Délégation Communication environnementale (DelKom).....	6
ECORegion .....	6
Internet CCE .....	7
GT Agriculture & écologie .....	8
Citernes Suisse .....	9
<b>III. Projets tiers avec des membres délégués de la CCE .....</b>	<b>10</b>
Organisation du monde du travail ORTRA Environnement.....	10
Agenda 21 pour l'eau .....	10
Groupement d'intérêt Manifestation verte en 2018 .....	12
<b>IV. Groupes spécialisés .....</b>	<b>13</b>
Cercl'Air .....	13
Cercle Bruit .....	21
Cercle Déchets.....	23
Cercl'eau .....	25
Lab'Eaux .....	25
Cercle sol .....	26
<b>V. Prises de position, co-rapports, manifestations .....</b>	<b>28</b>
<b>VI. Démissions et entrées .....</b>	<b>29</b>
<b>VII. Comité.....</b>	<b>29</b>
<b>VIII. Comptes 2017.....</b>	<b>30</b>

**Photo en couverture:** Célébration des 20 ans CCE avec d'anciens membres en mai 2018 à Appenzell

## I. Avant-propos du président

J'ai l'honneur de présider la CCE depuis 2018 et je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont accordé leur confiance pour succéder à Rainer Kistler. Je le concède, j'éprouve un grand plaisir à exercer cette fonction.

La CCE est bien vivante, son avis compte, sa création a parfaitement fait ses preuves. Son 20<sup>e</sup> anniversaire a été dûment célébré au printemps à Appenzell lors d'une fête mémorable remarquablement organisée par Fredy Mark et son équipe. J'ai éprouvé un double plaisir: d'une part de revoir des membres émérites et, d'autre part, de constater avec une grande satisfaction que la CCE se féminise. En effet, grâce à Franziska Wyss, qui a succédé à Fredy Mark, et à Klara Sekanina, qui a remplacé Gerrit Nejedly, la gent féminine est à nouveau représentée dans notre illustre cénacle. Les autres nouveaux membres qui ont rejoint la CCE en 2018 sont Roland Krummacher, le successeur de Rainer Kistler, Yves Zimmermann, qui a remplacé Alberto Isenburg, et Martin Eugster, qui a succédé à Beat Baumgartner.

La CCE est familière de la réalité de terrain, ce qui la rend plus indispensable que jamais pour la protection de l'environnement en Suisse. Dans les textes fédéraux, il est souvent inscrit que *les cantons exécutent la présente ordonnance...* C'est pourquoi la CCE constitue une partie prenante privilégiée et fiable de l'OFEV. Sa diversité fait sa force mais irrite aussi quelquefois la Berne fédérale. Il n'est en effet pas toujours évident de trouver un large consensus parmi les cantons. La volonté de coopération est toutefois présente.

Le rapport annuel 2018 donne une bonne vue d'ensemble sur la vaste palette de thèmes qui nous ont occupés l'année dernière et sur les succès obtenus (p. ex. la création d'un bureau pour l'assurance-qualité des mesures d'émissions). Je renonce à les énumérer mais retiendrai deux thèmes qui nous occuperont ces prochaines années et dont nous devons relever les défis:

- Agriculture et écologie: Le projet de Politique agricole 22+, dont la phase de consultation a débuté en novembre 2018, a notamment pour ambition de combler les déficits environnementaux de l'agriculture. Les mesures qui sont proposées ne s'avèrent toutefois guère convaincantes quant à leur efficacité. Les manquements concernant la biodiversité - nos paysages verdoyants sont de plus en plus désertés par les insectes et les oiseaux et la flore s'appauvrit -, la protection de l'air - les émissions d'ammoniac ne diminuent pas -, et la protection des eaux - des apports excessifs de nutriments (nitrate, phosphate) et de pesticides polluent les eaux de surface et souterraines - constituent malheureusement la triste réalité. Bien que planifiée comme tel, la PA22+ n'est pas le remède tant escompté. En dépit de ce constat très préoccupant, la CCE est décidée, dans un esprit de critique constructive, de s'attaquer à ces problèmes avec les parties concernées et d'élaborer des mesures efficaces. L'élaboration en cours d'une aide réaliste à l'exécution concernant les distances minimales entre les zones habitées et les installations d'élevage démontre qu'une telle collaboration volontariste peut fonctionner.

- Technologie de téléphonie mobile 5G: Que nous le voulions ou pas, la 5G arrive. L'environnement est complexe. Le grand défi à relever pour cette technologie réclamée par la société et l'économie réside dans la définition de conditions-cadre appropriées afin de rendre possible une mise en œuvre efficace sans nuire à la santé humaine et à l'environnement. Beaucoup s'investiront, de manière rationnelle mais aussi parfois de manière émotionnelle. Des données de base objectives et concertées, en toute transparence, sont nécessaires. La CCE est de la partie.

Malgré quelques différends avec l'OFEV, p. ex. concernant l'harmonisation des ordonnances sur les sites contaminés et sur les atteintes portées aux sols ou alors concernant le module relatif aux éoliennes du manuel EIE, je reste très confiant que la décision de renforcer le dialogue entre la direction de l'OFEV et le comité de la CCE constitue une bonne base pour la collaboration future à partir de 2019. La voix de la CCE, c.-à-d. celle des services cantonaux chargés de l'exécution, doit être entendue avant que ne soient élaborées de nouvelles dispositions. Les mesures environnementales ne sont efficaces que si elles peuvent être mises en œuvre avec succès. Comme les ressources limitées des cantons entravent leur action, le souhaitable ne correspond pas au faisable. De ce fait, il y a lieu de fixer des priorités et de simplifier le plus possible. L'augmentation des prescriptions et de dispositions irréalistes nous compliquent l'exécution. Moins pourrait-il être quelquefois plus?

Je n'aimerais pas conclure sans adresser mes plus vifs remerciements aux membres des différents cercles - air, déchets, eaux, sol - pour leur engagement. Ces personnes concentrent la plus haute compétence dans leur champ d'action respectif. Leur soutien est primordial pour la CCE.

Je tiens également à remercier cordialement le comité ainsi que tous les membres de la CCE qui ont mis tête et cœur à l'ouvrage pour défendre les intérêts de la CCE dans les différents groupes de travail et qui, cette année, m'ont accompagné, soutenu, motivé et informé. Enfin il me reste à remercier chaleureusement notre secrétaire Andrea Loosli qui, tout en gardant son calme et la tête froide, assure à toute épreuve le parfait fonctionnement de la « centrale ».

Jacques Ganguin, Président

## II. Projets et groupes de travail

### Groupe de travail Espèces invasives (AGIN) et cercle exotique+ (CE+)

Le groupe de travail AGIN, mis en place en 2007, a pour objectif de soutenir les cantons dans l'exécution de l'Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE, RS 814.911) en ce qui concerne les organismes exotiques (néobiontes) et d'initier une démarche commune. L'AGIN est composé de représentants de conférences cantonales (CCE, CDPNP, CIC, COSAC, CSP, CSF) et d'offices fédéraux (OFEV, OFAG), de représentants régionaux des responsables cantonaux pour l'exécution de l'Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (Plateforme cantonale des coordinateurs néobiontes) et des responsables des sous-groupes de travail AGIN.

Un groupe de travail placé sous la direction de Franziska Schwarz, OFEV, s'est attaqué à la création d'un groupe de pilotage national « Espèces exogènes invasives » (IGA) conformément à la stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes. Feront partie de ce groupe des membres de la direction de l'OFEV et les président-e-s de la CCE, CDPNP, Conférence des inspecteurs des forêts, COSAC et CSF. Cette instance sera chargée de faciliter la mise en place de solutions sur le plan stratégique. Citons à ce propos la définition de priorités et de responsabilités, divers mandats sur le plan opérationnel ainsi que la clarification des questions financières et la prévention de conflits d'intérêts. Par ailleurs les contributions des conférences intergouvernementales devront également être intégrées. Lors de l'assemblée générale du 16 novembre 2018 Jacques Ganguin (président de la CCE) et Christoph Zemp (responsable AGIN) ont été mandatés par la CCE pour se faire les ambassadeurs des besoins de la CCE au sein de cet organe national.

Il a également été reconnu que certaines adaptations s'imposaient au niveau de la collaboration opérationnelle. A cet effet la CCE a chargé la direction du GT AGIN de poursuivre la coordination opérationnelle dans le domaine des néobiontes invasifs et de réorganiser la structure du GT AGIN. Au lieu du GT principal AGIN et de Neobiota, le 'cercle exotique+' (CE+) assurera un échange intensif d'informations et d'expériences sur le plan opérationnel. S'inscrivent dans ce registre la coordination et l'exécution de mandats reçus du groupe de pilotage, l'assurance-qualité des produits des travaux, une gestion des interfaces entre groupes de travail et régions ainsi que l'organisation d'événements dédiés à un partage d'informations et d'expériences.

En 2018 une rencontre AGIN d'une journée a eu lieu au Tessin et plusieurs séances des sous-groupes ont été organisées. Le 25 janvier 2018 l'AGIN a organisé un atelier sur les néobiontes à Olten, auquel plus de 120 spécialistes ont participé. Plusieurs exemples tirés de la pratique de l'exécution ont été présentés et les positions quant aux risques et évolutions à venir ont été débattues. Dans le cadre de leurs travaux les cinq sous-groupes (A-E) de l'AGIN ont collaboré avec des experts et les branches concernées. L'AGIN B s'est essentiellement employé à rédiger des instructions en relation avec la thématique de la renouée du Japon. Lors de deux séances l'AGIN C a examiné le stade d'avancement des contrôles de la filière verte. Dans le collimateur : les producteurs de semences et le commerce sur Internet, Au sein de l'AGIN D la liste de référence destinée aux animaleries a été complétée par des experts et harmonisée avec la liste de monitoring d'AGIN E.

En ce qui concerne les gobies un échange de vues technique a eu lieu à deux reprises à propos du stade d'avancement de la stratégie de la CCE relative aux gobies de la Mer Noire – la faible valeur

informatrice des résultats de l'analyse ADN électronique a notamment été abordée. L'AGIN E se réjouit de l'accueil favorable réservé à la nouvelle appli sur les néophytes actualisée. Près de la moitié des cantons l'utilisent. Les travaux de révision de la liste noire et de la 'watch list' ont commencé. Dorénavant le système SEICAT sera également pris en considération. En ce qui concerne les animaux on attend toujours la validation par l'OFEV du projet de liste noire.

Christoph Zemp et Daniel Fischer

### **Delegation communication environnementale (DelKom)**

En 2018 la présidence de DelKom est passée du canton de Genève à celui de Bâle-Ville. La plateforme Internet lancée en mars 2017 [www.werkzeugkastenumwelt.ch](http://www.werkzeugkastenumwelt.ch) (Boîte à outils pour réduire les impacts sur l'environnement par la sensibilisation) continue à être régulièrement consultée et utilisée. Elle renferme sous forme d'arguments, de chiffres et de pictogrammes des moyens de communication destinés à favoriser une consommation responsable. Un recueil d'exemples d'applications a été mis en ligne sur la plateforme en 2018. Après le premier thème traité

"Alimentation" sous la direction du canton de Bâle-Ville et avec le soutien technique de l'OFEV ces derniers mois des contenus ont été élaborés sur le thème du "Logement".

Ils seront mis en ligne sur la plateforme fin mars 2019 et mis à la disposition du public. A l'occasion de la "Journée sur la communication" qui aura lieu le 28 mars 2019 le nouvel outil "Logement" sera présenté aux chargés de communication de la Confédération, des cantons et des villes. Il reste à déterminer quel sera le prochain axe thématique qui devra être élaboré par Delkom (par un canton intéressé). Plusieurs thèmes ont été envisagés. Dans tous les cas l'approche consistant à mettre à disposition des informations pratiques concrètes sera conservée.

Matthias Nabholz, BS

### **Inventaire des gaz à effet de serre avec ECOSPEED Région**

L'année 2018 a été placée sous le signe du rapport remis à l'OFEV sur les émissions de CO2 imputables au parc immobilier. La mise à jour des données de l'inventaire des gaz à effet de serre des cantons avec Ecospeed Region a donc eu lieu plus tard. L'intégration des résultats du rapport sur les émissions de CO2 imputables au parc immobilier dans Ecospeed Region a été reportée, étant donné que les calculs ont fourni des résultats parfois trop disparates. Les retards survenus dans la mise en œuvre du Registre des bâtiments et des logements RegBL révisé génèrent des lacunes en matière de données.

L'exploitation de l'inventaire des gaz à effet de serre des cantons par la CCE ne sera plus cofinancée par l'OFEV après 2019 (jusqu'à présent contribution de 50%). A l'avenir l'OFEV continuera toutefois à mettre gratuitement à disposition périodiquement la répartition entre les cantons des données enregistrées. La CCE peut toujours compter sur le soutien de l'OFEV pour le développement des projets.



### **Mise à jour des données**

Le bilan initial top-down a été actualisé pour 2016 en se fondant sur le National Inventory Report (OFEV) et la Statistique globale de l'énergie (OFS) ; des chiffres provisoires pour 2017 ont été proposés sur cette base.

Pour 2016 les données bottom-up concernant les habitants, les actifs occupés, les gros consommateurs participant volontairement aux échanges de quotas d'émission (SEQUE et non SEQUE) ainsi que la production d'énergie des UIOM (input de la centrale et alimentation du réseau) ont été complétées avec des valeurs actuelles. Pour 2017 les données non encore disponibles ont été comblées avec des valeurs de 2016 et ont fait l'objet d'un calcul provisoire. Les données 2017 seront actualisées courant 2019 une fois les chiffres définitifs disponibles. Comme à l'accoutumée Ecospeed recommande d'enrichir la consommation des vecteurs d'énergie finale (électricité, gaz naturel, chaleur produite à distance) relevant de la technologie filaire avec des valeurs spécifiques aux cantons.

Pour bon nombre de cantons des écarts visiblement importants entre les années ont été notés, surtout à partir de 2010. L'OFEN et l'OFS ont retravaillé a posteriori les années antérieures à 2015. Ces données ont été reprises dans Ecospeed Region. Il appartient à chaque canton de décider s'il entend conserver les anciennes données ou s'il souhaite procéder à un nouveau calcul pour le bilan initial de certaines années – ce qui modifiera les données du bilan desdites années.

### **Rapport sur les émissions de CO2 imputables au parc immobilier**

18 cantons ont établi pour la première fois leur rapport à l'intention de l'OFEV en ayant recours à l'instrument Ecospeed. Une liste de bâtiments présentant des données lacunaires dans le RegBL est à la disposition des cantons, qui peuvent transmettre cette information aux communes afin d'améliorer la situation en matière de données. Dans Ecospeed Immo les lacunes sont comblées avec des valeurs tirées du modèle de parc immobilier établi pour l'OFEN. Dans le cadre de la révision du RegBL les bâtiments sont complétés avec les données de la mensuration officielle via la topographie, et ce, par canton, puis ajustés. L'optimisation des données améliore également la qualité du rapport.

Remo Fehr, GR

### **Internet CCE**

Après s'être fixé comme objectif de rendre le site Internet de la CCE plus uniforme et plus informatif, le groupe de travail a procédé en 2018 à une autre étape de développement de l'Extranet. Le template actuel de l'Extranet et de l'Internet a été reprogrammé en un 'responsive template', et ce, afin de faciliter l'utilisation via un téléphone portable ou une tablette. Grâce à la vue optimisée des dossiers et fichiers la construction des pages se fait plus rapidement. Le problème de la disparition de liens vers des données, qui se posait antérieurement, a pu être résolu grâce à des liens permanents. Il est désormais possible de modifier des données après leur envoi et de les retrouver grâce au lien d'origine.

En 2015 Jürg Hertz a défini un mode de procéder pour la mise à jour des contenus sur l'Extranet. Désormais tous les trois ans l'Extranet fait l'objet d'un nettoyage de printemps. Mauritius Loosli a effectué cette mise à jour durant l'été. En 5 semaines et plus de 70 heures de travail il a vérifié tout ce

qu'il était nécessaire d'actualiser en termes de contenus en collaboration avec les responsables des groupes de travail. Le tout selon la devise: "Seul celui qui efface des données les maîtrise vraiment (enregistrer des données est à la portée de tous)". Ont été conservées uniquement les données d'actualité; ce qui était important a été archivé, le reste a été effacé.

L'année prochaine 7 années se seront écoulées depuis le dernier reset du site Internet de la CCE. La question se pose pour la CCE de savoir si des adaptations doivent être faites, et si oui, lesquelles?.

Andrea Loosli, CCE

## **GT Agriculture et Ecologie**

Le groupe de travail s'occupe de la prise en compte dans la politique agricole des enjeux environnementaux et des préoccupations actuelles concrètes en matière d'exécution au niveau cantonal en relation avec la thématique agriculture & écologie.

En 2018 l'axe prioritaire des travaux du GT Agriculture & Ecologie a été à nouveau le développement des points de contrôle pour la protection des eaux dans l'agriculture. Les points de contrôle ont été adoptés et intégrés dans Acontrol, le système d'information de la Confédération conçu pour enregistrer et gérer les données de contrôle standardisées. La Confédération a ainsi accès aux résultats des contrôles effectués dans les cantons.

Des manuels de l'utilisateur pour les contrôles ont été élaborés en collaboration avec des organismes spécialisés – la KIP et le PIOCH. Ces manuels comportent des photos avec des exemples de bonnes et de mauvaises pratiques pour chaque point de contrôle et aident les contrôleurs à évaluer les situations dans l'exploitation. Les services cantonaux spécialisés peuvent également utiliser ces photos pour étayer des exposés ou à des fins de sensibilisation.

La liste de contrôle, le manuel de contrôle et la marche à suivre des contrôles ont été testés en juillet 2018 dans des exploitations de Suisse alémanique et de Suisse romande. Ces contrôles ont pris environ 30-45 minutes par exploitation. Ils ont permis de mettre en évidence le fait que chaque exploitation avait des lacunes (mineures ou majeures) essentiellement en ce qui concerne les aspects suivants: réservoir à lisier, entreposage de graisse et de diesel, lavage, apports diffus (avaloirs et grilles). Il est donc important de sensibiliser les exploitations à la protection des eaux.

Vous trouverez la liste, les manuels, la marche à suivre et une présentation sur le site Internet de la CCE sous GT Agriculture et écologie ([www.kvu.ch/de/arbeitsgruppen?id=104](http://www.kvu.ch/de/arbeitsgruppen?id=104)).

Le groupe de travail a rédigé pour la CCE une brève prise de position sur le paquet d'ordonnances 2018. Le paquet de mesures ne prévoyant que peu de modifications de la réglementation agricole et celles-ci ne posant pas de problème pour l'environnement, la prise de position était relativement courte. A la mi-novembre 2018 le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur la Politique agricole 2022+ qui dure jusqu'au 6 mars 2019. Le groupe de travail élabore une prise de position circonstanciée pour la CCE.



Gérald Richner a repris la présidence du GT Agriculture & Ecologie, succédant ainsi à Beat Baumgartner qui a démissionné pour suivre une nouvelle orientation professionnelle. Le groupe de travail remercie vivement Beat pour son soutien et sa collaboration.

Michel Fischler, secrétaire du GT Agriculture & Ecologie.

Gérald Richner, président du GT Agriculture & Ecologie, Office de l'environnement NW

## **Citernes Suisse**

Lors de la 20<sup>ème</sup> conférence annuelle de la CCE et peu de temps avant le départ à la retraite de Fredy Mark l'assemblée de la CCE m'a élu comme nouveau président du groupe de travail Citernes Suisse. Je remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle m'a témoignée.

Durant l'année sous revue le groupe de travail Citernes Suisse s'est encore penché sur l'adaptation du contenu des deux classeurs d'exécution aux exigences de la Loi fédérale sur les produits de construction (LPCo) et la Loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (LETC). Depuis l'assemblée d'automne 2017 le groupe de travail a entre autres eu un échange de vues intensif avec les offices fédéraux impliqués et l'Association des établissements cantonaux contre l'assurance incendie (AEAI) ; il a ainsi pu adapter le contenu du classeur d'exécution 1. Celui-ci a été adopté par l'assemblée générale de la CCE au mois de mai. Les travaux relatifs au contenu du classeur d'exécution 2 ont ensuite commencé.

Lors de la conférence CITA qui s'est tenue à l'automne les principales nouveautés du classeur 1 et les modifications prévues pour le classeur 2 ont été présentées aux autorités d'exécution cantonales. L'idée était d'expliquer aux autorités compétentes comment elles pouvaient se conformer à la nouvelle situation juridique et dans quelle mesure la procédure d'agrément technique et les normes appliquées avaient évolué avec l'approche orientée performances {des produits de construction}. La discussion a clairement mis en évidence le fait qu'il fallait s'attendre à une charge de travail plus lourde en matière d'exécution en raison de la phase de co-existence des secteurs harmonisé / non harmonisé et du passage à l'approche orientée performances. Le ré-examen des documents, surtout des fabricants étrangers, constituera vraisemblablement un défi de taille, du moins au début. Des ajustements se sont avérés nécessaires également dans la collaboration avec l'Association suisse d'inspection technique (ASIT). Ces travaux sont en cours..

Roland Metzmeier, Président.

Fredy Mark, président par interim

### III. Projets de tiers avec des membres délégués de la CCE

#### **Organisation du monde du travail Environnement (ORTRA Environnement)- réseau des professions environnementales et du segment Cleantech**

##### **Unir nos forces**

Pour former des spécialistes compétents dans le domaine économie & environnement les offres de formation doivent être adaptées au marché du travail et aux défis du futur. Avec un marché suisse des formations de base et des formations continues toujours davantage soumis à la pression concurrentielle, un marketing de ces offres de formation adapté aux besoins de notre époque revêt une importance de plus en plus grande. Le nombre de prestataires de formation et les types de certification ne cessent en effet de croître.

Le portail de l'organisation nationale du monde du travail Ortra Environnement a lancé un projet pilote en mettant sur pied un groupe de travail « Présence sur le marché de la nature et du paysage » qui, dans un contexte placé sous le signe de la concurrence, préfère miser sur la coopération. Alors que de nombreuses organisations du monde du travail font cavalier seul et cherchent désespérément à augmenter le nombre de participants à leurs cours, certains membres et partenaires de coopération avec l'Ortra Environnement unissent leurs forces au sein de ce groupe de travail.

De la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (hepia) jusqu'à l'Institut pour l'environnement et la préservation des ressources naturelles de la Haute école des sciences appliquées (ZHAW) en passant par SILVIA, de nombreux acteurs conjuguent leurs efforts pour développer des mesures de marketing communes, mettre à profit des synergies et attirer l'attention d'un large public sur leurs offres de formation de base et de formations continues. Le dénominateur commun à toutes ces formations, créateur de sens, est mis en avant. Cette année le point focal est une vidéo commune mêlant informations à caractère scientifique et éléments de culture pop, avec une touche satirique. Cette approche storyline tient compte de la tendance de plus en plus marquée dans notre société à rechercher des activités ayant du sens. Cette vidéo sera mise en ligne, mais aussi diffusée dans le cadre de festivals de films consacrés à des thèmes spécifiques. Il s'agit de toucher la fibre émotionnelle de personnes sensibles à la nature et d'attirer leur attention sur la diversité des formations de base et continues dans le domaine de la protection de la nature et du paysage. Ce projet pilote est ouvert à la participation d'autres instituts de formation qui seraient intéressés. Si le projet fait ses preuves dans le domaine de la protection de la nature et du paysage il pourra être étendu à d'autres secteurs de l'économie verte.

Patrick Lachenmeier, Directeur ORTRA Environnement

#### **Agenda 21 pour l'eau**

L'Agenda 21 pour l'eau est le forum de la gestion de l'eau en Suisse. Ce réseau regroupe des acteurs de tous les domaines d'activité et intègre les différents intérêts du secteur de la gestion de l'eau en Suisse. Il remplit des fonctions essentielles en matière d'information et de réseautage, de pensée d'avant-garde, de mise en place et d'exploitation de plateformes de soutien aux acteurs impliqués

dans la gestion de l'eau. La CCE est membre fondatrice et représentée depuis 2016 au sein du comité par Christophe Joerin (FR).

### **Retraite de réflexion sur la stratégie (Gurten à Berne)**

Le 30 octobre 2018, sur le Gurten à Berne, a eu lieu un colloque dédié à la définition d'une stratégie. 37 spécialistes issus de l'administration, de l'économie privée, de l'industrie et des milieux scientifiques ont débattu des tâches et défis inhérents à la gestion de l'eau en Suisse. Une réflexion a été menée sur la stratégie Agenda 21 pour l'eau. Les principales conclusions sont résumées dans un document de synthèse [Synthesepapier](#).

### **Dialogue Energie hydraulique**

Le groupe de travail [Dialoggruppe](#) entretient avec les acteurs impliqués un dialogue de spécialistes ciblé orienté solutions, dans le but d'encourager une exploitation durable de la force hydraulique. Durant l'année sous revue Lorenz Jaun (UR) et Frédéric Zuber (VS) ont continué à défendre les intérêts des cantons au sein du GT. L'année dernière celui-ci a planché sur les thématiques suivantes: stratégie énergétique 2050, état de référence lors de l'octroi de nouvelles concessions, eaux résiduelles et assainissement de la force hydraulique. Une fiche technique [Faktenblatt](#) sur l'exploitation de la force hydraulique a par ailleurs été publiée en 2018.

### **Plateforme Assainissement Force hydraulique**

En 2018 a été créée la plateforme Assainissement Force hydraulique «[Plattform Sanierung Wasserkraft](#)». Cette plateforme a pour vocation d'être la plaque tournante d'un réseau de spécialistes et de favoriser l'échange de connaissances en matière d'assainissement écologique de la force hydraulique (libre circulation des poissons, charriage, éclusées). Au sein du comité de pilotage les cantons sont représentés par Laurent Filippini (TI), Jakob Marti (GL), Thomas Stucki (AG) et Frédéric Zuber (canton du Valais). En 2018 trois journées d'information et d'échange ont entre autres été organisées via la plateforme. La fréquentation des services cantonaux spécialisés a été bonne. Un webinaire a par ailleurs informé les professionnels sur la version mise en consultation d'une aide à l'exécution.

### **Plateforme Revitalisation**

Cette plateforme [Plattform](#) assure la fonction de plaque tournante dans le domaine de la revitalisation des cours d'eau et des plans d'eau. Alexandre Fahrni (FR), Norbert Kräuchi (AG), Christian Marti (ZH) et Thomas Vuille (BE) représentent les cantons au comité de pilotage. Deux journées d'information et d'échange ont été organisées en 2018. Entre 35 et 50 spécialistes cantonaux se sont ainsi informés sur les derniers développements, le nouveau manuel sur la convention-programme et divers projets de revitalisation ayant été mis en œuvre. Vous trouverez de plus amples informations et les documents utiles sur les sites Internet [www.wa21.ch](http://www.wa21.ch) et [www.plattform-renaturierung.ch](http://www.plattform-renaturierung.ch).

Stefan Vollenweider, Directeur Agenda 21 pour l'eau

## **Groupement d'intérêt Manifestation verte en 2018**

Le groupement d'intérêt Manifestation verte s'était fixé comme objectif de mieux faire connaître la plateforme aux organisateurs d'événements. Par ailleurs la plateforme passive devait être organisée de manière plus active avec des moyens simples. Afin de réaliser ces objectifs le site Internet [sau-bere-veranstaltung.ch](http://sau-bere-veranstaltung.ch) a créé une nouvelle rubrique "Actualités", où sont mis en ligne des rapports, des invitations, des exemples de bonnes pratiques, etc. – autant d'informations pouvant également être diffusées par les porteurs de projets. En outre une check-list au format Leporello a en outre été initiée afin d'encourager des manifestations durables.

Deux rencontres de réseautage ont été organisées pour faciliter un partage d'expériences fructueux entre organisateurs d'événements. La première rencontre a eu lieu à Nyon pour le Paléo-Festival et fut un immense succès. La demande a dépassé l'offre de places disponibles pour participer. Une seconde rencontre était prévue à l'occasion de la Street Parade de Zurich – l'organisateur l'a annulée à court terme. Cette seconde rencontre aura bien lieu – elle a été reportée en mai 2019 lors du Grand Prix de Berne.

Matthias Nabholz, BS

## IV. Groupes spécialisés

### Cercl'Air

#### 1. Assemblée générale

La 40<sup>ème</sup> assemblée générale a eu lieu le 4 mai 2018 au Castelgrande à Bellinzone. En présence de 53 membres Cercl'Air a célébré ses 40 ans d'existence dans un décor digne de l'événement. Après avoir félicité Cercl'Air le conseiller d'Etat Claudio Zali du canton du Tessin a esquissé les défis auxquels le Tessin se trouve confronté en tant que canton frontalier du sud de la Suisse dans le domaine de la protection de l'air. Le président d'honneur Hans Mathys a passé en revue rétrospectivement les 40 ans d'action de la Suisse et des cantons en matière de protection de l'air. 2018 était par ailleurs une année avec des élections inscrites au calendrier. L'ensemble du comité, le président et les réviseurs ont été confirmés dans leurs fonctions pour deux années supplémentaires. Vous trouverez de plus amples détails dans le procès-verbal (<https://cerclair.ch/der-cerclair/gv>).

#### 2. Comité

Au cours de l'année sous revue le comité a tenu séance à cinq reprises. Une séance spéciale avec l'OFEV a également été organisée. Les deux conférences réunissant les chefs d'offices régionaux ont eu lieu respectivement à Bellinzone (en lien avec l'AG) et à l'occasion de la clôture de l'exercice 2018 à l'OFEV à Ittigen. L'atelier s'est déroulé à Bienne; il a été complété par un workshop avec l'Union des villes suisses (ASIC) sur le thème "Hygiène de l'air dans les villes et les communes".

#### 3. Projets et prises de position

##### **Projet de la CCE "Assurance qualité pour les mesures d'émissions"**

En avril 2018 le Conseil fédéral a décidé "la mise en place d'une certification attestant des compétences nécessaires pour la mesure des émissions" dans l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair). Après une mise au concours conforme aux dispositions de l'OMC (Secrétariat suisse chargé des admissions des entreprises de mesure) le projet a ainsi été mené à son terme fin 2018. La CCE a attribué le marché à l'entreprise Intep Integrale Planung GmbH, Zurich, qui assurera une exécution harmonisée et efficiente dans les cantons.

Des spécialistes des cantons, de l'OFEV et de Luftunion continueront à piloter et accompagner étroitement la mise en œuvre. Citons parmi les premières activités visibles une manifestation inaugurale pour les autorités et les entreprises de mesure privées au printemps 2019 et le début des premières homologations dès le 3<sup>ème</sup> trimestre 2019. Au premier plan des enjeux: l'organisation d'audits et de contrôles inter-laboratoires ; la mise à disposition et l'évolution de documents techniques sur l'assurance-qualité ; l'organisation de journées de formation continue ; et le fait de vérifier si les entreprises de mesure respectaient bien les critères d'homologation.

##### **Solution de remplacement d'AIMMO à partir de 2020**

Solution à l'échelle suisse pour l'exploitation des données relatives à la qualité de l'air des réseaux de mesurage de la Confédération et des cantons.

Après un appel d'offres concluant, conforme aux dispositions de l'OMC, l'OFEV a fait son choix en termes de produit et de soumissionnaire. Le marché a été attribué à l'entreprise ADES "Echtzeitdatenverarbeitungssysteme GmbH" sise à Vienne, qui sera chargée de réaliser la solution de remplacement d'AIRMO. Une journée d'information et de lancement à l'intention des cantons a eu lieu en janvier 2019. Les cantons seront impliqués dans la réalisation – ce qui permettra de garantir un remplacement des solutions cantonales existantes dans les délais.

### **Evaluation de la rentabilité des mesures prises contre les poussières fines**

Le rapport du Contrôle fédéral des finances (CDF) "Evaluation de la rentabilité des mesures prises contre les poussières fines" a été présenté à la CCE et porté à la connaissance des services spécialisés; il sera publié courant 2019. Ce rapport atteste d'une qualité élevée et de l'efficacité des cantons, notamment en ce qui concerne la collaboration au sein de Cercl'Air avec l'OFEV en matière d'exécution des prescriptions et mesures de lutte contre les poussières fines ; l'harmonisation de l'exécution, la consistance de la législation et de la surveillance (OFEV), ainsi que la mise en œuvre (cantons) sont soulignées. Le CDF formule deux recommandations (priorité moyenne) 1) l'OFEV devrait en collaboration avec les cantons renforcer la transparence des coûts de la mise en œuvre; 2) il convient, à l'avenir encore, d'accorder une grande importance à une exécution harmonisée.

### **Informations sur la qualité de l'air**

De fortes concentrations en ozone ont été le corollaire d'un été particulièrement chaud. Les critères de la DTAP selon le concept d'information Ozone n'ayant pas complètement atteint la valeur limite, les autorités n'ont pas publié d'informations aux médias. Néanmoins les médias se sont emparés de la thématique de l'ozone, en relation notamment avec la canicule. Des questions adressées à la Confédération et aux cantons ont mis en évidence des lacunes et certains manques de clarté dans le concept d'information. Les processus ont été remaniés en prévision de l'été prochain.

L'application pour Smartphone airCheck, intégrée depuis 2017 dans l'appli MeteoSwiss, a été enrichie par une présentation différenciée afin d'augmenter la lisibilité. Lors de dépassements des valeurs limites à l'échelle nationale, présentés jusqu'alors dans une couleur uniforme, des hot spots sont désormais signalés et une gradation régionale est mise en évidence grâce à des icônes et à une échelle chromatique affinée.

### **Newsletter**

La newsletter Cercl'Air a été complètement refondue – le souci de réduire la charge de travail n'étant pas la moindre des raisons ayant motivé cette décision. La flexibilité a été améliorée grâce à des liens web mis en ligne régulièrement.

Désormais la newsletter propose une rétrospective sur plusieurs mois des principaux blogs. Elle continuera à paraître plusieurs fois par an.

<https://cerclair.ch/newsletter>

En se fondant sur les travaux de base des groupes de travail – Cercl'Air a rédigé des prises de position sur différents projets à l'intention des services spécialisés:

- Recommandation sur la mesure des émissions des chauffages au bois
- Motion Wobmann "Suppression de la taxe d'incitation sur les COV"



- Recommandation N° 33 “ Evaluation des fiches de données spécifiques pour des stations de base de téléphonie mobile et de raccordements sans fil (WLL) avec des nouvelles bandes de fréquence“
- Recommandation N° 34 “ Recommandation d'application pour la détermination de la teneur en COV contenus dans les chiffons, chiffons de nettoyage ou tissus(toiles) filtrant(es) contenant des COV“
- Fiches d'exécution de surveillance des émissions (chaudières à bois et installations de chauffage

## **Groupes de travail**

### **Plan de mesures**

La mise à jour régulière par le GT de l'état d'avancement de la planification des mesures dans tous les cantons a mis en évidence le fait qu'en 2018 deux cantons ont défini un nouveau plan de mesures et que neuf autres leur emboîteront vraisemblablement le pas en 2019. Par ailleurs ce GT collecte auprès des autres groupes de travail des mesures types qui sont ensuite mises à la disposition de tous les cantons.

Lors d'un atelier commun avec le GT Transports et aménagement du territoire qui s'est tenu le 7 juin 2018 d'importantes mesures porteuses en matière de transport ont été identifiées. Les représentants des cantons estiment que la stratégie de lutte contre la pollution atmosphérique de la Confédération devrait être actualisée régulièrement à l'instar des plans de mesures cantonaux – notamment concernant les mesures relevant du domaine de compétences de la Confédération (p. ex. installations produisant beaucoup d'émissions comme les autoroutes et les aéroports, taxe d'importation de véhicules à moteur, taxes aéroportuaires et droits d'atterrissage),

Le GT a émis un avis favorable sur le projet d'aide à l'exécution de l'OFEV relative aux apports d'azote et aux immissions d'ammoniac. Cette aide à l'exécution contribuerait à clarifier à partir de quelles valeurs les apports d'azote et les immissions d'ammoniac sont excessives et nécessitent l'établissement d'un plan de mesures.

Dans le domaine de la protection climatique (réduction des émissions de gaz à effet de serre) et du climat urbain le GT observe les activités des différents cantons et identifie des synergies ou des conflits entre la politique de protection contre la pollution atmosphérique, la politique énergétique et la politique climatique.

Le GT est dorénavant dirigé par Pierre Kunz (canton GE, membre du comité) et Valentin Delb (canton ZH, membre du comité) – ce qui reflète la volonté du Cercl'Air de mieux tenir compte du multilinguisme. Le but étant d'améliorer l'échange oral d'informations entre le GT et les groupes régionaux (de Suisse romande p. ex.).

En 2019 il est prévu, en collaboration avec le groupe de travail NH2 Agriculture de définir des mesures destinées à réduire les émissions d'ammoniac. En outre les mesures-types seront actualisées et un soutien sera apporté à l'OFEV dans son projet d'optimisation du cadastre des émissions (actualisation Pollumap).

## **Transport et aménagement du territoire**

Le GT s'était fixé cinq axes thématiques pour 2018.

- 1) Le GT a initié et rédigé le communiqué de presse « Augen auf beim Autokauf / Un œil attentif lors de l'achat d'une voiture », publié le 22 mars par le comité de Cercl'Air.
- 2) Les mesures modèles MP7 à MP10 ont été actualisées et dans le cadre d'un atelier d'une demi-journée un échange avec le GT Plan de mesures a eu lieu. Cet atelier a permis d'identifier d'importantes mesures dans le domaine de la circulation et d'avoir un partage d'expériences sur leur mise en œuvre. Les contributions ayant alimenté cet échange ont été intégrées dans les mesures modèles.
- 3) Le GT a mis au point une nouvelle mesure modèle « Développement de l'urbanisation adapté au climat » ; elle a été envoyée au comité fin novembre pour examen et validation.
- 4) Afin de clarifier certaines questions en relation avec l'article 18 OPair "Limitation préventive des émissions dues aux infrastructures destinées aux transports" le canton ZH a mandaté l'établissement d'une expertise. Une publication au sein du Cercl'Air est à l'étude.
- 5) En ce qui concerne les zones environnementales protégées l'avancée de la discussion menée au niveau fédéral et dans les cantons GE et BS a été thématifiée.

Par ailleurs, en collaboration avec l'OFEV, le GT s'est intéressé aux émissions liées aux transports.

Les points forts suivants sont prévus pour 2019:

- Fact-Sheet Mobilité électrique
- Best-Practice Critères environnementaux lors de l'acquisition de véhicules
- Pour ou contre les zones 30
- Poursuite de l'échange d'informations sur les zones environnementales protégées.

## **Surveillance des émissions**

En 2018, en raison de l'actualité de l'OPair, le focus était mis sur les petits chauffages au bois. Une consultation sur les fiches d'exécution "Chaudière à bois jusqu'à 70 kWFWL" et "Installations de chauffage pour combustibles solides" a été menée puis évaluée. Les fiches d'exécution ont ensuite été finalisées.

Les fiches d'exécution des branches "Fonderies", "Zingage", "Installations de revêtement" et "Fours crématoires" ont été mises en consultation. Leur révision et leur finalisation sont en cours.

Les points forts pour 2019 seront la nouvelle fiche d'exécution "Chauffages au bois de plus de 70 kWFWL" ainsi que les travaux de projets / mesurages à long terme des postes d'enrobage / centrales d'asphalte. En outre, en collaboration avec Luftunion, la thématique "Assurance-qualité des mesures d'émissions en continu" sera abordée.

## Moteurs

En 2018 le GT s'est réuni à deux reprises. Principaux thèmes discutés :

- Exécution OPair pour les groupes électrogènes de secours selon Recommandation Cercl'Air N° 32
- Modifications de la Recommandation Cercl'Air N° 32 et rédaction d'un rapport explicatif.
- Premiers mesurages sur groupes électrogènes de secours et élaboration de recommandations de mesures.
- Etablissement d'un concept d'assainissement pour moteurs dont l'année de construction est antérieure à 2001.
- Examen de restrictions d'utilisation de moteurs d'une puissance >2MW.
- Organisation de tests de fonctionnement (étalés dans le temps) de groupes électrogènes de secours à très forte puissance.
- Elaboration des bases (mesures indicatives et possibilités d'assainissement) pour la fixation d'un moratoire d'assainissement jusqu'en 2020 pour les groupes électrogènes de secours dans les abris de la protection civile.

Exécution OPair pour les CETE (mini-centrales combinées)

Traitement de la Recommandation Cercl'Air 31f "Mesures d'émissions": Elaboration et définition d'une procédure de mesurage simplifiée (ordinateur gaz de mesure, examen d'une méthode de mesure de la poussière avec opacimètres).

Un échange d'informations a eu lieu sur les thèmes suivants:

- Contrôle en circulation de véhicules routiers
- Consultation de l'OFROU relative à la Loi sur la circulation routière
- Nouvelle aide à l'exécution Système anti-pollution pour moteurs
- Contrôle en circulation avec appareil de mesure du nombre de particules et aptitude d'appareils de mesure portatifs ne disposant pas d'une homologation de l'Institut fédéral de métrologie METAS
- - Assurance-qualité Diminution de la poussière sur les chantiers

Après le départ à la retraite d'Urs Zihlmann le GT a dû se réorganiser. Il a opté pour une co-direction (Beat Gloor et Stefan Schär).

## Assurance qualité en matière de mesurage des immissions

*La Campagne d'Intercomparaison «High Volume Sampler» (préleveurs séquentiels à haut volume) fait état d'une excellente qualité des mesures de composés organiques en ce qui concerne les poussières fines PM10 et PM2.5*

Au cours de l'hiver 2018 le GT Assurance-qualité en matière de mesurage des immissions a organisé une Campagne d'Intercomparaison de High Volume Samplers pour les mesures gravimétriques de poussières fines. La marge d'incertitude des mesures de la valeur journalière moyenne de PM10 pour les 12 services ayant participé à la campagne est de l'ordre de 2 %, ce qui représente un net progrès par rapport à 2001. Des améliorations en termes de contrôle du débit volumétrique, de conditionne-

ment des filtres et de gestion des données seraient toutefois bienvenues pour améliorer encore la qualité des mesurages.

<https://cerclair.ch/high-volume-sampler-ringversuch-cerclair>

Projet de recommandation de l'OFEV relative à la mesure des immissions est achevé. Un autre aspect important des travaux en 2018 a été l'achèvement du projet de l'OFEV de révision des recommandations relatives aux mesures d'immissions. A noter parmi les nouveautés importantes : l'adaptation aux nouvelles normes, des prescriptions plus strictes en termes d'assurance-qualité des mesures de poussières fines et de la suie, ainsi que l'adaptation de la caractérisation des sites calquée sur les recommandations de l'UE. L'OFEV mettra le projet révisé en consultation auprès des cantons début 2019.

#### Préparation du contrôle inter-laboratoires 2019

Le groupe de travail a par ailleurs préparé le contrôle national inter-laboratoires des mesures d'immissions dans l'air pour 2019 (avril à octobre). Ce contrôle inter-laboratoires sera effectué tous les 4 ans ; il est nécessaire pour garantir la qualité des mesures à long terme.

Le contrôle inter-laboratoires en tant que tel sera organisé par l'UGZ (Leistungszentrum Qualitätssicherung des Umwelt- und Gesundheitsschutz Zürich).

#### **Air Info**

En 2018 le groupe de travail a tenu séance à deux reprises. Deux réunions du sous-groupe en charge de l'adaptation de l'appli airCheck / MeteoSwiss ont également eu lieu.

Les sites [www.ozon-info.ch](http://www.ozon-info.ch) et [www.feinstaub.ch](http://www.feinstaub.ch) ont été mis à jour avant le début de la saison.

La communication relative au thème Santé et polluants atmosphériques devrait être renforcée. Le sous-groupe Santé nouvellement créé a élaboré à cet effet un catalogue de questions (FAQ). Dans un deuxième temps il examinera diverses propositions sur de possibles canaux de diffusion et le développement de mesures de communication. Une information à ce sujet est prévue au printemps 2019 à l'occasion de la réunion des chefs de services.

Le groupe de travail a élaboré des propositions pour l'adaptation de l'appli MeteoSwiss (échelle chromatique, "hot spots") en collaboration avec MeteoSuisse et les a présentées lors de la réunion des chefs de services. La nouvelle gradation chromatique est d'ores et déjà réalisée. La mise en œuvre du signalement des hot spots aura lieu au cours du 1er trimestre 2019.

#### **Emissions de COV**

L'exécution de l'OCOV occupe toujours une place importante dans les travaux. Un soutien a été apporté à l'OFEV en ce qui concerne la motion Wobmann: le GT a examiné la faisabilité de l'alternative à la taxe d'incitation sur les COV. Entretemps le Conseil des Etats a modifié la motion Wobman : la taxe d'incitation sur les COV sera maintenue, mais la charge de travail administratif devrait être réduite dans la mesure du possible. Il importe de maintenir le niveau de protection actuel, tout en prenant raisonnablement en considération les préoccupations des branches concernées.

Le groupe de travail COV examinera de possibles adaptations allant dans le sens des exigences mentionnées dans le texte modifié de la motion.

Encore une fois des solutions ont pu être trouvées en ce qui concerne des thématiques spécifiques en matière d'exécution de l'OCOV. C'est ainsi que Cercl'Air a rédigé une recommandation sur la marche à suivre en relation avec la teneur en COV des chiffons de nettoyage (Recommandation N° 34 "Recommandation d'application pour la détermination de la teneur en COV contenues dans les chiffons, chiffons de nettoyage ou tissus(toiles) filtrant(es) contenant des COV". Cette simplification représente une baisse sensible de la charge de travail pour les services concernés.

En ce qui concerne l' "hydrophobisation du béton" une étape intermédiaire importante a été franchie. L'OFEV peut désormais faire des propositions pour une utilisation mesurée des COV en vue d'une introduction dans les manuels spécialisés de référence. Deux fois par an leurs contenus seront adaptés en fonction de l'état de la technique. Les propositions font l'objet d'une discussion au préalable au sein du groupe de travail.

Le GT a par ailleurs planché sur la classification de substances en vue de l'harmonisation de l'exécution cantonale. Le but étant d'intégrer dans le schéma de classification des aspects trop peu pris en compte jusqu'à présent (pondération de la persistance, toxicité pour l'environnement et biodégradabilité).

De nouvelles thématiques en lien avec les émissions de nanoparticules ont été intégrées. Il s'agit de vérifier dans quelle mesure les filtres HEPA sont adaptés pour retenir des particules < 100 nm.

### **Stations-service**

Un thème important aura été le développement d'un nouvel appareil de mesure des taux de récupération des gaz par la société TSR Messtechnik SA. Le GT / l'OFEV se sont concertés avec cette entreprise, afin de garantir la conformité aux exigences posées. Parallèlement le travail de refonte du manuel de l'OFEV s'est poursuivi. Le nouvel appareil de mesure et le manuel de l'OFEV ont été présentés en février/mars dans le cadre de la formation continue obligatoire des entreprises de mesure. Les journées de formation continue ont été mises à profit pour procéder à un contrôle d'intercomparaison des appareils de mesure existants et du nouvel appareil.

Le test pratique de l'outil informatique "TasKo-Fix" pour la saisie des données échantillons a été mené à bien avec succès. Cet outil informatique permettra de synthétiser les données collectées avec "TasKo-Fix" en une statistique valable à l'échelle suisse. En 2019 la révision des documents modèles pour l'échantillonnage sera toujours d'actualité. Au terme de ces travaux un paquet global regroupant tous les instruments "TasKo-Plus" sera présenté lors d'une manifestation des responsables cantonaux.

En collaboration avec le canton de St-Gall une structure d'archivage en ligne a été mise au point pour les membres. Les documents pertinents archivés au fur et à mesure par les membres du GT seront ainsi disponibles pour de futures recherches. En 2019 il est par ailleurs prévu de réviser la recommandation Cercl'Air n° 22 (dernière révision effectuée en 2012).

La définition d'autres points forts suivra.

### **Excrétions d'ammoniac de sources agricoles**

En plus d'un partage de vues sur l'application des prescriptions préventives de l'OPair et des plans de mesures cantonaux concernant l'ammoniac, l'échange d'informations sur le développement et la mise en œuvre de la législation agricole ainsi que sur la recherche agronomique occupe toujours le devant de la scène des activités du GT.

En 2018 le groupe de travail a élaboré à nouveau une prise de position type sur les adaptations de règlements agricoles liées aux émissions et il a approfondi la discussion sur le contrôle des installations destinées au nettoyage de l'air sortant. Par ailleurs une enquête a été menée auprès de tous les services en charge de l'exécution (agriculture et protection de l'air) à propos de l'application pour les installations destinées au nettoyage de l'air sortant dans le secteur de l'élevage. L'exécution est très hétérogène et, à part le canton de Thurgovie, peu d'expériences ont été faites avec des installations de nettoyage de l'air sortant.

En ce qui concerne les réductions préventives des émissions dans les étables le groupe de travail relève l'absence de toute évolution. Les mesures ne sont pratiquement pas prises en compte dans la planification et font régulièrement l'objet de remises en question de la part d'experts agronomes. Le GT a participé, conjointement avec le GT Plans de mesures, à la discussion sur l'aide à l'exécution de l'OFEV relative aux apports d'azote et aux immissions d'ammoniac.

### **Rayonnement non-ionisant (NIS)**

En plus du partage d'expériences sur le travail d'exécution au quotidien c'est essentiellement l'introduction des nouveaux standards 5G de téléphonie mobile qui a occupé le groupe de travail.

Quelle est la définition de la 5G? Comment les réseaux de téléphonie mobile se développent-ils et quelle charge de travail cela implique-t-il pour les services NIS? Que penser des nouvelles antennes dont le faisceau d'émission sera capable de suivre les appareils mobiles? Autant de questions qui se posent parmi d'autres.

Quant aux bandes de fréquences prévues pour la 5G une recommandation a dû être élaborée en vue d'une évaluation / autorisation avant qu'une concession ne soit finalisée. En raison d'une lacune dans l'ORNI il a fallu fixer une valeur limite pour les installations.

La DTAP a chargé la CCE d'examiner et de proposer des simplifications de la procédure d'autorisation dans le secteur de la téléphonie mobile. Il devrait en résulter une recommandation de procédure et d'autorisation avantageuse pour tous les acteurs en 2019.

## **4. Perspective**

Les deux projets à long terme "Assurance-qualité des mesures d'émissions" et "AIRDB 2020" sont en bonne voie. Ils exigeront du Cercl'Air et des cantons un engagement particulier ces prochaines années et constitueront un point focal important. Se reporter à ce sujet au chapitre 3 "Projets et prises de position".

La mise en œuvre de l'OPair en ce qui concerne les petites installations de combustion au bois revêtira elle aussi une importance particulière. Plusieurs modèles d'exécution sont d'ores et déjà en cours de discussion. L'harmonisation de l'exécution et des taxes préconisée notamment par la branche et le Surveillant des prix confronte le Cercl'Air et l'OFEV à de sérieux défis.

La politique et l'économie réclament une réalisation rapide du réseau de téléphonie mobile 5G et s'attendent à une certaine bienveillance et à des allègements au niveau de l'exécution RNI. Le Cercl'Air est chargé par la DTAP / CCE d'examiner de possibles allègements en matière d'exécution. Il participe par ailleurs à d'autres projets (DETEC, OFEV).



## Remerciements

Que tous les collègues des services spécialisés des cantons et de l'OFEV soient vivement remerciés. Ils rendent possibles le traitement professionnel des nombreuses thématiques et l'engagement au sein des groupes de travail et des projets.

Andrea von Känel, Président Cercl'Air

## Cercle Bruit

Zone 30, revêtements phono-absorbants, arrivée à échéance du délai pour l'assainissement du bruit et assainissement du bruit routier après 2022. L'année dernière ces quatre thèmes se sont trouvés au cœur du débat public. Les médias se sont emparés de ces sujets et les politiques se sont également intéressés à ces questions. Le Cercle Bruit et ses membres s'engagent non seulement en faveur de ces thématiques, mais aussi pour une Suisse plus calme.

Le bruit routier était un thème important également pour le comité du Cercle Bruit, qui a élaboré trois fiches techniques – revêtements routiers phono-absorbants, impact de la zone 30 sur le bruit routier et pneus silencieux. Un groupe de travail de la CIC, dans lequel participaient des membres de l'OFEV et du comité CB (Hanspeter Gloor, Markus Chastonay) s'est fixé pour objectif de poser des jalons pour des routes à faibles émissions sonores. Le comité a par ailleurs planché sur d'autres thèmes importants à ses yeux, comme la planification et la construction dans les secteurs exposés au bruit ou encore la révision de l'aide à l'exécution "Bruit aux terrasses de café"

En 2018 les responsables des services spécialisés se sont réunis pour un colloque ayant comme axe thématique la préservation du calme pour une urbanisation de qualité. Le calme, peu de bruit – voilà deux facteurs importants d'un habitat de qualité. La pression urbaine, la densification vers l'intérieur et la pression politique exercée avec la motion Flach nous mettent tous au défi : il est urgent de trouver de nouvelles solutions.

En 2018 l'assemblée des membres a eu lieu près du chantier du tunnel à Eppenber-Wöschnau. Le colloque qui a suivi a été ouvert par un exposé du Prof. Ivo Wallimann-Helmer de l'Université de Zurich autour du thème « Lärmbelastung et Gerechtigkeit » (pollution sonore et équité). Avant la visite du chantier l'après-midi Martin Müller, CFF, a présenté les mesures de protection de la propagation des vibrations et du bruit porté par la structure qui seront mises en place lors de la future exploitation du tunnel d'Eppenber.

## Activités des groupes spécialisés en 2018

En 2018 les groupes spécialisés se sont consacrés aux thématiques suivantes:

Détermination du bruit (interlocuteur Georg Thomann GR)

- Participation à l'aide à l'exécution "Bruit aux terrasses de café"
- Accompagnement du développement de SonArms et SonRoad
- Fiche technique zone 30

Assainissement du bruit routier dans les localités (Hanspeter Gloor AG, Ennio Malorgio TI)

- Fiches techniques pneus silencieux, zone 30, revêtements phono-absorbants
- Traitement de la liste des meilleures pratiques en matière de revêtements phono-absorbants
- Accompagnement de l'étude sur les pneus silencieux

Bruit de l'industrie et de l'artisanat (nouveau: Sascha Fässler BS)

- Aide à l'exécution Evaluation du bruit émis par les pompes à chaleur air-eau (adaptation au web tool du GSP)
- Aide à l'exécution Transbordement de marchandises (en cours d'élaboration)

Bruit quotidien (Andy Stöcklin BL, Didier Racine NE)

- Révision de l'aide à l'exécution "Bruit aux terrasses de café"

chap. 5 OPB (Philipp Huber AG)

- Planifier et construire dans les secteurs exposés au bruit: collaboration à la mise en oeuvre de la motion Flach
- Fiches techniques sur l'effet des loggias et des balcons

Communication (Thomas Gastberger ZH)

- Newsletter
- Journée contre le bruit
- Classeur thématique
- Divers sites Internet: laerm.ch, cerclebruit.ch

Son et Laser (Christian Mikolasek ZH)

- Interface entre responsables de l'exécution – OFSP – organisateurs/ingénieurs du son
- Prise de position type sur l'O-LRNIS
- Partage d'expériences

## **Représentations**

Le Cercle Bruit est représenté à la Commission fédérale pour la lutte contre le bruit (CFLB) par Georg Thomann GR et au sein du groupe d'accompagnement Loi fédérale sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer (LBCF) par Markus Chastonay SO.

## **Relations publiques / Sensibilisation**

Journée contre le bruit 2018

L'édition 2018 de la Journée contre le bruit avait pour thème «Sale bruit!». Elle a attiré l'attention sur les conséquences néfastes du bruit pour la santé. Le bruit dérange, mais il peut aussi rendre malade. La plupart des gens sont conscients du fait que l'air pollué est nuisible pour la santé. Par contre, il est moins connu que le bruit affecte aussi la santé.

Les travaux de préparation de la Journée contre le bruit 2019 ont d'ores et déjà commencé. Le bruit dérange et rend malade. Les motos et autres véhicules motorisés bruyants constituent un thème récurrent et sensible. En effet, on ne compte plus le nombre d'individus dérangés par des bruits de moteurs inutiles. Avec le slogan « le bruit hors-jeu », la journée contre le bruit du 24 avril 2019 souhaite

attirer l'attention sur l'impact des manières de conduire sur les émissions sonores des véhicules motorisés.

Markus Chastonay, Président Cercle Bruit

## **Cercle Déchets**

En 2018 le Cercle Déchets a soutenu l'OFEV dans la poursuite de l'élaboration des différentes aides à l'exécution de l'OLED. De nombreux représentants cantonaux des unités de gestion des déchets ont participé à des groupes de travail ou d'accompagnement. Les consultations relatives aux modules "Echantillonnage des déchets solides", "Rapport", "Diagnostic des polluants et informations concernant l'élimination des déchets de chantier", "Liste des déchets se prêtant au compostage ou à la méthanisation", "Estimation de la mise en danger (décharges)" ont été finalisées. Le module Valorisation des laitiers d'acierie électrique" a été publié en 2018. Les consultations relatives aux modules "Disposition générale de l'OLED" et "Valorisation des matériaux d'excavation et de percement" ont été lancées.

En plus des modules d'aides à l'exécution de l'OLED, actuellement les aides à l'exécution "Elimination des déchets médicaux" et "Mise en décharge des véhicules hors d'usage" ont été actualisées. L' "Aide à l'exécution du Financement de l'élimination des déchets urbains selon le principe de la causalité" a été publiée en décembre 2018. Cette aide à l'exécution a beaucoup fait parler d'elle en raison de la validité légale (à partir du 1er janvier 2019) de la nouvelle définition des déchets urbains dans l'OLED en conséquence de la motion Fluri. Les cantons ont dû informer les communes suffisamment tôt de la mise en oeuvre pratique des nouvelles réglementations.

La collaboration avec l'OFEV dans tous ces domaines a toujours parfaitement fonctionné. Toutefois la charge de travail pour les cantons a été un défi de taille à relever en termes de temps investi en plus des affaires courantes en relation avec les tâches d'exécution.

En 2018 l'OLED a fait l'objet d'une première révision mineure. Les cantons ont résisté avec succès à une réintroduction des dépôts de cendres de bois dans les décharges de type B. Cette opposition était motivée par les impératifs de protection des eaux. L'OLED a été modifiée de manière à autoriser le déversement de cendre de grille et de foyer dans les décharges de type D et E. Cela a permis de clarifier certains points. Une autre modification de l'OLED a concerné la date limite à respecter pour l'obligation de rendre compte. Le délai a été prolongé de deux ans (du 1er janvier 2019 il est passé au 1er janvier 2021). Le Cercle Déchets salue cette prolongation. Sous l'égide de l'OFEV et en collaboration étroite avec le Cercle Déchets une solution de banque de données à l'échelle suisse est actuellement développée d'arrache-pied, avec comme objectif le regroupement des obligations de rendre compte conformément aux prescriptions de l'OLED, de l'OMoD et de l'OTAS. Il est prévu de lancer un appel d'offres public et de passer à la réalisation en 2019 / 2020. Il est gratifiant de constater que l'OFEV a repris les préoccupations des cantons et avance avec un fort engagement.

En Suisse des prestataires privés proposent de plus en plus de collecter les déchets et matériaux des ménages (services de ramassage). Bien souvent ces services incluent la collecte des matériaux recyclables. Suite aux discussions approfondies que la thématique de la collecte séparée des matières plastiques a suscité l'année précédente, en 2018 dans le cadre d'un groupe de travail à l'OFEV un

contrat type de concession pour prestataire privé a été élaboré en concertation avec différents groupes d'intérêts et les cantons. Ce modèle doit notamment servir d'aide pour les communes dans le cadre de leurs relations avec les prestataires privés offrant des services de collecte dans leur zone d'apport.

La mise en œuvre de l'obligation de rendre compte en ce qui concerne l'élimination des polluants avant la démolition de bâtiments (art. 16 OLED) confronte les cantons avec plusieurs défis. Il faut tout d'abord développer les connaissances techniques en la matière et régler l'exécution pratique avec les autorités chargées d'octroyer l'autorisation de construire. L'année dernière cette branche spécialisée encore jeune a mis en place une plateforme de savoir-faire ([www.polludoc.ch](http://www.polludoc.ch)). Celle-ci met à disposition des connaissances techniques spécialisées sur le thème des polluants du bâtiment, des fiches techniques, des adresses de contacts, etc. Il est prévu que cette plateforme de connaissances évolue vers un instrument d'aide à l'exécution. Un grand nombre de cantons ont assuré leur soutien financier au projet, suivant ainsi la recommandation de Cercle déchets. Un groupe de pilotage a été établi, au sein duquel les cantons sont représentés avec toutes les régions de Cercle déchets.

Les cantons ont également cofinancé la mise sur pied des cours pratiques proposés par Swiss Recycling et l'association de l'Inspectorat suisse du compostage et de la méthanisation. Ces deux offres de cours viennent enrichir la palette de formation et de perfectionnement dans le domaine des déchets. La coordination et la garantie de la qualité du nombre croissant de cours et surtout la question de la reconnaissance des certificats de formation continueront de nous préoccuper pour les années à venir. Les acteurs de la branche se sont repositionnés dans le domaine de la formation/post-formation et ont fondé l'Ortra Gestion des déchets et des matières premières. Cela a permis de créer une base prometteuse pour une coopération coordonnée entre les autorités et les acteurs de la branche.

En raison des nombreux changements que connaît actuellement le secteur des déchets les attentes nourries vis-à-vis du Cercle déchets et les tâches qui en résultent ont fortement augmenté ces dernières années. Pour répondre à ces exigences accrues l'organisation a été quelque peu adaptée. La fonction de vice-président a notamment été introduite. Afin de mieux impliquer les cantons de Suisse romande dans une harmonisation de l'exécution à l'échelle suisse, cette fonction a été endossée par un représentant de Suisse romande.

Martin Eugster (TG) exerçait la fonction de président du Cercle déchets depuis six ans. Ayant été nommé chef de l'office du canton TG en 2018 il a transmis la présidence à Martin Moser (BE) à l'occasion de l'assemblée plénière du Cercle déchets. Que Martin Eugster soit remercié pour l'engagement dont il a fait preuve et pour sa collaboration agréable et constructive. Le concept avec le cahier des charges a été adapté à l'évolution de la situation ; l'assemblée d'automne de la CCE en a pris connaissance le 16.11.2018.

Martin Moser, Prèsident Cercle Déchets

## Cercl'eau

### Objectifs et tâches

Cercl'eau est l'association des limnologues et chimistes cantonaux de la protection des eaux ; elle soutient et encourage la collaboration entre services spécialisés cantonaux, ainsi que l'échange d'informations et d'expériences avec les instituts de recherche dans le domaine de la protection globale de l'eau. Cercl'eau collecte et synthétise à l'attention de l'OFEV les suggestions des cantons en matière de surveillance des cours d'eau et soutient la CCE pour l'élaboration de prises de position en relation avec la qualité de l'eau. L'assemblée annuelle revêt une importance toute particulière.

**Activités 2018:** l'année dernière Cercl'eau a rédigé des prises de position dans le cadre des consultations suivantes:

- Ordonnance du DETEC sur la modification de l'Annexe 2 ch. 11 al. 3 de l'Ordonnance sur la protection des eaux OEaux (introduction de nouvelles exigences chiffrées dépendant des effets écotoxicologiques des composés traces organiques (janvier 2018)
- Réponse à une question de l'OFEV sur les services climatologiques dans le domaine de l'eau, mars 2018.

L'assemblée annuelle a eu lieu le 14 juin à l'hôtel Blume dans le quartier des bains de la ville de Baden. "Du déficit à la mesure", telle était la devise de la synergie fructueuse entre – état des lieux, reconnaissance des déficits, détermination des causes et introduction de mesures – exposée aux cantons à l'aide d'exemples concrets. La discussion menée dans le cadre d'ateliers a porté sur les possibilités, les limites et les facteurs de réussite en relation avec la reconnaissance des déficits et l'introduction de mesures.

**Questions organisationnelles:** Christian Wüthrich (UR) s'est retiré du comité de pilotage fin octobre: il quittait son emploi au service du canton UR pour rejoindre l'économie privée. Sandro Betschart (SZ) l'a remplacé au sein du comité de pilotage. Florence Dapples (VD) occupe désormais le siège de représentante supplémentaire de Suisse romande. Le comité de pilotage est donc actuellement constitué des membres suivants: Suisse du Nord-Est: Vera Leib (SG) et Pius Niederhauser (ZH); Suisse du Nord-Ouest: Marin Huser (BL) et Markus Zeh (BE), Suisse romande: Florence Dapples (VD), Elise Folly (FR) et Paulo-Miguel Lopes (GE); Suisse centrale: Sandro Betschart (SZ), Tessin: Mauro Veronesi. Participent également régulièrement aux séances du Comité de pilotage Christian Leu en tant que représentant de l'OFEV et Irene Wittmer de la Plateforme Qualité des eaux de l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA) – leur participation s'est avérée très profitable

Marin Huser, Président Cercl'eau

## Lab'Eaux

Lab'Eaux regroupe tous les laboratoires cantonaux de protection des eaux et de l'environnement de Suisse. A l'heure actuelle 22 laboratoires y sont représentés. Selon le canton, ces laboratoires sont rattachés au service cantonal spécialisé dans la protection des eaux et de l'environnement ou au laboratoire cantonal. Dans le canton de Berne le laboratoire de la ville est représenté, en plus du laboratoire cantonal de protection des eaux. Lab'Eaux soutient et promeut la collaboration technique et

l'échange d'informations entre laboratoires et constitue l'interlocuteur privilégié de la CCE et de l'OFEV pour toutes les questions relevant de l'analyse de la qualité de l'eau et de l'environnement.

La plénière annuelle est l'occasion de présenter un rapport sur les activités des sections, des GT et des groupes d'accompagnement technique de Lab'Eaux, et d'élire les président/vice-président et le comité. La section Suisse alémanique et la section Suisse romande, qui veillent au transfert de savoir-faire et à l'échange d'expériences dans leur région linguistique, sont représentées au comité par deux membres chacune. En 2018 les représentants des laboratoires se sont réunis pour leur plénière annuelle à Zurich. Des représentants de l'OFEV (sections Protection des eaux et Qualité des eaux) et de la plateforme VSA ont également participé à la plénière. Les sections échangent par ailleurs entre elles une à deux fois par an.

Lab'Eaux participe activement aux travaux de suivi des GT de la Confédération sur la modification de l'Ordonnance sur la protection des eaux visant à définir la qualité des eaux en relation avec les micropolluants. Ces travaux englobent différents projets concernant le thème des micropolluants auxquels Lab'Eaux va s'attaquer ces prochaines années dans les domaines des analyses, des prélèvements et de l'assurance qualité.

Les groupes de travail Lab'Eaux, au sein desquels les responsables et spécialistes des laboratoires se rencontrent à intervalles réguliers, ont traité les thèmes suivants en 2018:

- Le groupe de travail 'Chromatographie liquide (LC-MS)' a poursuivi les travaux relatifs à la validation de la liste des micropolluants à surveiller pour déterminer la qualité de l'eau.
- Le groupe de travail 'Chromatographie gazeuse (CPG-MS)' s'intéresse à une méthode permettant de déterminer la pollution au pyréthroïde dans la plage pg/L.
- Le groupe de travail 'Collection de méthodes' a défini de nouveaux seuils de tolérance pour l'aide à l'exécution de l'OFEV relative aux mesures comparatives concernant les sorties de stations d'épuration sur la base d'analyses statistiques
- Le groupe Analyses élémentaires s'est longuement penché sur le nouveau module SMG relatif aux analyses et évaluations sédimentaires.

Toutes les activités et informations utiles concernant Lab'Eaux pour les laboratoires de protection de l'environnement et des eaux sont disponibles sur le site Internet de Lab'Eaux [www.labeaux.ch](http://www.labeaux.ch)

Claudia Minkowski, vice-présidente Lab'Eaux

## **Cercle sol**

Après la mise en place réussie du Cercle Sol et l'établissement des processus internes Gaby von Rohr a transmis la présidence du GT après la 10ème séance du comité le 15 mars à Daniel Schaub (AfU AG – office cantonal de l'environnement). Gaby von Rohr a été vivement remerciée pour l'engagement qui a été le sein. Le comité s'est réuni à quatre reprises. A l'été 2018 Daniela Marugg, représentante du Cercle Sol Est, s'est retirée du Comité en raison d'une mutation. Guido Schmid (AfU SG) est le nouveau représentant du Cercle Sol Est.



Deux plénières bien fréquentées ont eu lieu, le 25 janvier à Ziegelbrücke GL et le 27 septembre à Thierrens VD. La seconde avait mis le focus sur l'inspection sur le terrain et le dialogue avec les agriculteurs locaux – ce qui a permis de se faire une idée claire et pratique de la thématique Protection contre l'érosion des sols.

L'objet le plus important et le plus complexe de l'année sous revue aura été la prise de position, au nom de la CCE, sur la consultation relative à la stratégie nationale pour le sol de la Confédération. Il est réjouissant de constater que la position défendue par le Cercle Sol a été largement reprise dans la prise de position finale de la DTAP. Autre point fort: l'établissement d'une fiche technique sur l'importance de la qualité du sol pour la protection du climat proposée lors d'une rencontre plénière. Il s'agit là d'un sujet encore trop peu connu du public. Le projet élaboré en concertation avec les experts de l'OFEV a été mis en consultation auprès des offices cantonaux de la protection des sols en décembre; la publication de la fiche technique devrait avoir lieu au printemps 2019.

Il y a une grande nécessité d'agir pour le Cercle Sol en ce qui concerne l'élimination des divergences avec l'OFEV sur la question de l'harmonisation de l'Ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol) et de l'Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (OSites). Il a été possible, avec le soutien du Comité de la CCE, d'avoir un premier échange de vues vers la fin de l'année à ce sujet. Un entretien d'approfondissement est agendé au mois de mars 2019.

Le Secrétariat du Cercle Sol a par ailleurs reçu un grand nombre de demandes concernant les sols et y a apporté des réponses en concertation avec les spécialistes. C'est ainsi qu'un nouveau professeur issu des services cantonaux spécialisés a été trouvé pour assurer la partie relative au droit de la protection des sols dans le cadre du cours de perfectionnement "Loi sur la protection de l'environnement" à la Haute Ecole spécialisée d'Yverdon-les-Bains (HEIG-VD).

Daniel Schaub, Président Cercle Sol

## V. Prises de position, co-rapports, manifestations

08.1.2018	Prise de position concernant la recommandation du VSA sur le financement et pour la distribution des coûts dans les installations de traitement des eaux usées “
1.3.2018	Prise de position concernant le rapport du Groupe de Travail "Stratégie nationale sur les PCB dans les aliments pour animaux d'élevage"
06.03.2018	Prise de position concernant l'aide d'exécution „ Critères d'appréciation relatifs à l'OPAM “
15.3.2018	Prise de position sur l'Ordonnance du DETEC concernant la modification de l'annexe 2, ch. 11, al. 3, de l'ordonnance sur la protection des eaux (OEaux)
15.03.2018	Prise de position concernant l'épreuve de l'aide d'exécution - Module « Rapports » de l'aide à l'exécution de l'OLED
17.04.2018	Prise de position concernant la révision partielle de l'ordonnance sur énergie nucléaire
04.05.2018	Prise de position au sujet de la consultation relative au train d'ordonnances agricoles 2018
24.07.2018	Consultation sur le projet de rapport intitulé « Diagnostic des polluants et informations concernant l'élimination des déchets de chantier respectueuse de l'environnement “
18.10.2018	Prise de position concernant le rapport de la CFF "Évaluation de l'efficacité des mesures pour lutter contre les poussières fines"
30.11.2018	Prise de position consolidée de la CIC, COSAC, CCE et CDPNP concernant l'épreuve de la stratégie pour le sol Suisse

## VI. Démissions et entrées en fonction

### Démissions

Beat Baumgartner, TG	le 30 juin 2018
Fredy Mark, AI	le 30 avril 2018

### Entrées en fonction

Martin Eugster, TG	le 1 <sup>er</sup> juillet 2018
Roland Krummenacher, ZG	le 1 <sup>er</sup> mai 2018
Klara Sekanina, BE	le 1 <sup>er</sup> avril 2018
Franziska Wyss, AI	le 1 <sup>er</sup> mai 2018

## VII. Comité

Durant la période sous revue le Comité était composé comme suit:

<b>Jacques Ganguin</b>	Chef d'office, Office des eaux et des déchets), canton Berne, Président
<b>Rainer Benz</b>	Chef d'office, Office de l'environnement et de l'énergie, canton St-Gall
<b>Daniel Chambaz</b>	Directeur général, Direction générale de l'environnement (DGE) (à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2017)
<b>Peter Inhelder</b>	Chef d'office, Office de l'environnement, canton Schwyz (à compter du 11 mars 2016)
<b>Martin Würsten</b>	Chef d'office, Office de l'environnement (AfU), canton Soleure

## Comptes annuels 2018

Dépenses	Budget 18	Comptes 18
<b>Frais de personnel</b>	<b>38'000.00</b>	<b>38'000.00</b>
Secrétariat CCE (Mandat DTAP)	38'000.00	38'000.00
<b>Frais des projets</b>	<b>203'000.00</b>	<b>197'178.74</b>
<b>Projets et groupes de travail</b>	<b>122'000.00</b>	<b>126'226.19</b>
Groupe de travail Espèces invasives (AGIN)	5'000.00	0.00
DelKom	30'000.00	28'731.99
ECORegion	20'000.00	21'540.00
Optimisation des réseaux de mesures d'immissions	15'000.00	15'000.00
Groupe de travail Agriculture & écologie	15'000.00	16'939.00
Citernes Suisse	37'000.00	44'015.20
<b>Projets de tiers avec des membres délégués de la CCE</b>	<b>46'000.00</b>	<b>46'000.00</b>
ORTRA Environnement	15'000.00	15'000.00
Agenda 21 pour l'eau	15'000.00	15'000.00
IG manifestations vertes	11'000.00	11'000.00
Bureau PA PPS	5'000.00	5'000.00
<b>Groupes spécialisés</b>	<b>10'000.00</b>	<b>5'000.00</b>
Cercl'eau	5'000.00	0.00
Cercle sol	5'000.00	5'000.00
<b>Internet / Extranet CCE</b>	<b>25'000.00</b>	<b>19'952.55</b>
Frais d'exploitation	5'000.00	4'070.20
Frais de personnel Contentmanagement	5'000.00	6'244.75
Extensions et actualisation	15'000.00	9'637.60
<b>Frais d'exploitation</b>	<b>35'000.00</b>	<b>46'207.80</b>
<b>Organes</b>	<b>26'000.00</b>	<b>26'361.45</b>
Assemblée annuelle et assemblée des membres	6'000.00	6'000.00
Célébration de l'anniversaire 2018	20'000.00	20'361.45
<b>Autres Frais d'exploitiom</b>	<b>9'000.00</b>	<b>19'846.35</b>
Frais adminstratifs direction CCE	1'000.00	2'407.65
Traductions	8'000.00	17'438.70
<b>Financement spécial</b>	<b>41'000.00</b>	<b>39'332.00</b>
L'extension de la banque de données OMoD-online	41'000.00	39'332.00
<b>Total des dépenses</b>	<b>317'000.00</b>	<b>320'718.54</b>
<b>Recettes</b>	<b>266'200.00</b>	<b>266'199.00</b>
Cotisations des membres annuelles	266'200.00	266'199.00
<b>Financement spécial</b>	<b>41'000.00</b>	<b>39'332.00</b>
L'extension de la banque de données OMoD-online	41'000.00	39'332.00
<b>Total Produit</b>	<b>307'200.00</b>	<b>305'531.00</b>
Bénéfice		
Perte	-9'800.00	-15'187.54

**Bilan au 31.12.2018****Actifs**

CCP CCE 60-558709-2	82'019.69
CC DTAP	-6'244.75
<b>Total Actifs</b>	<b>75'774.94</b>

**Passifs**

Créanciers	14'153.00
L'extension de la banque de données OMoD-online	2'509.00
Capital propre	74'300.48
Bénéfice/ Perte	-15'187.54
<b>Total Passifs</b>	<b>75'774.94</b>